

Feuille de faits saillants de la Protection esthétique

Préserve l'éclat neuf et la valeur du véhicule

La Protection esthétique aide à conserver la qualité du véhicule de vos clients en couvrant le coût des réparations de dommages causés par des mésaventures courantes, notamment une bosse sur la portière, un pare-brise fissuré, etc. Grâce à la Protection esthétique, vos clients peuvent compter sur le fait que leur véhicule demeurera en excellent état. De plus, la Location de véhicule, qui est comprise avec toute réclamation admissible, leur permettra de poursuivre leurs activités quotidiennes, sans interruption importante.

Couverture et surclassements optionnels

Protection esthétique	Couverture comprise	Couverture optionnelle
Protection de l'intérieur	✓	
Débosselage sans peinture	✓	
Échange de la clé et de la télécommande de déverrouillage	✓	
Réparation du pare-brise	✓	
Réparation des phares et des feux arrière	✓	
Location de véhicule	✓	
Réparation des pneus et des jantes	✓	
Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir	✓	
Surclassement de la couverture du pare-brise		✓
Surclassement de la couverture Pneus et jantes OU surclassement de la couverture Pneus et jantes pour pneus à affaissement limité		✓
Assistance routière		✓

Protection des pneus et des jantes	Couverture comprise	Couverture optionnelle
Réparation des pneus et des jantes	✓	
Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir	✓	
Location de véhicule	✓	
Surclassement de la couverture Pneus et jantes OU surclassement de la couverture Pneus et jantes pour pneus à affaissement limité		✓
Assistance routière		✓

Admissibilité et durées

Véhicules neufs

Les véhicules de l'année-modèle en cours ou de l'année précédente/suivante, qui affichent moins de 15 000 kilomètres au compteur au moment de l'achat du contrat, sont admissibles aux tarifs « Véhicules neufs ». Les durées offertes pour ces véhicules sont de 12 à 84 mois ou 250 000 km (selon la première éventualité).

Véhicules d'occasion et d'occasion certifiés

Les véhicules qui ont moins de 4 années-modèle et qui affichent moins de 100 000 kilomètres au compteur au moment de l'achat du contrat sont admissibles aux tarifs « Véhicules d'occasion ». Les durées offertes pour ces véhicules sont de 12 à 48 mois ou 250 000 km (selon la première éventualité).

Après le 23 février 2024 : La Protection esthétique de SecurAuto n'est plus offerte en Colombie-Britannique

Catégories de véhicule

Standard	Buick, Chevrolet, Chrysler, Dodge (sauf Viper), Fiat, Ford, GMC, (sauf GT350), Honda, Hyundai, Jeep, Kia, Mazda, MINI, Mitsubishi, Nissan, Ram, Renault, Saturn, Scion, Smart, Subaru, Suzuki, Toyota et Volkswagen
De luxe	Acura, Audi, BMW, Cadillac, Corvette, Dodge Viper, Genesis, Infiniti, Jaguar, Land Rover, Lexus, Lincoln, Mercedes, Polestar, Porsche, Tesla, Volvo, ainsi que toute marque n'étant pas mentionnée dans la catégorie « Standard »

Veuillez consulter Soumission rapide dans le HUB pour obtenir des renseignements plus spécifiques sur le prix des véhicules.

Véhicules non admissibles:

Toutes les marques suivantes : Alfa Romeo, Aston Martin, Bentley, Bugatti, Daewoo, Ferrari, Fisker, Lamborghini, Lotus, Maserati, Maybach, McLaren, Rolls Royce et Yugo

Limites de couverture

Couverture	Valeur maximale de la durée ¹
Limite globale des avantages de la Protection esthétique	Jusqu'à concurrence du prix d'achat du véhicule
Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir	2 réparations allant jusqu'à 400 \$ par réparation (800 \$)
Protection de l'intérieur	S. O. Voir la limite globale des avantages
Débosselage sans peinture	Réparation de bosses mineures sur les panneaux verticaux en tôle de la carrosserie du véhicule
Échange de la clé et de la télécommande de déverrouillage	Jusqu'à 1 000 \$ par durée de contrat
Réparation du pare-brise	S. O. Voir la limite globale des avantages
Protection des phares et des feux arrière	S. O. Voir la limite globale des avantages
Location de véhicule	Jusqu'à 100 \$ par réclamation de réparation de jante autorisée. En qui a trait à toute autre réclamation, une limite allant jusqu'à 50 \$ par réclamation autorisée
Surclassement de la couverture Pneus et jantes OU surclassement de la couverture Pneus et jantes pour pneus à affaissement limité	5 000 \$
Surclassement de la couverture du pare-brise	Un remplacement de pare-brise pendant la durée du contrat

¹ Les valeurs maximales de la durée comprennent non seulement les taxes, mais sont aussi assujetties à toute limite par réclamation ainsi qu'aux modalités du contrat.